

**DELIBERATION N° 57/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 octobre 2024

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, Mme EL HAJOUI, M. MENIRI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, Mme DIALLO, Mme CETINKAYA, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. PEULVAST

Excusés et ont donné procuration : Mme EL MANANI à M. DADDA, Mme TIZNITI à Mme MACKOWIAK, M. NITOU SAMBA à Mme EL HAJOUI, Mme BOULET à Mme GOMEZ, M. OLIVIER à M. FLORIN, Mme NAZEF à M. BOURÉ, M. DUPRAT à Mme LE LEPVRIER, M. LAGEDAMON à Mme DUMOULIN, M. SAHED à M. MAILLARD

Secrétaire de séance : Mme CETINKAYA Rojin

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 7 octobre 2024

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique,

Considérant qu'il convient de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs,

Considérant que la mise à jour du tableau des effectifs au 7 octobre 2024 nécessite d'apporter les évolutions suivantes :

I. A) **De prendre (25.3643 etp)** en compte les départs ayant libérés des postes sur les grades suivants :

- 1 poste de DRH à temps complet sur le grade d'Attaché principal suite à une démission
- 1 poste de Directeur à l'Éducation à temps complet sur le grade d'Attaché suite à une mutation

- 1 poste de Chargé(e) de recrutement GPEEC à temps complet sur le grade de Rédacteur suite à démission
- 1 poste d'Agent du guichet unique à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial suite à congé parental
- 1 poste d'Assistante administrative à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial libéré suite à transformation du grade initial d'Adjoint territorial d'animation suite à mobilité interne sur le poste de Référent budgétaire et administratif
- 1 poste d'ATSEM à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe suite à départ en retraite
- 1 poste d'Agent de restauration à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe suite à départ en retraite
- 1 poste d'ASVP à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial suite à demande de disponibilité,
- 1 poste de Chargé(e) de qualité et de sécurité à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial suite à demande de disponibilité
- 1 poste de Gardien des complexes sportifs à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial libéré suite à mobilité interne sur le poste de Cuisinier
- 1 poste de Jardinier à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial libéré suite à transformation du grade initial d'Adjoint territorial d'animation suite à reclassement sur le poste d'Animateur jeunesse
- 1 poste de professeur de musique à temps non complet 18 heures hebdomadaires (0.90 etp) sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe suite à une fin de contrat
- 3 postes de professeur de musique à temps non complet 19 heures hebdomadaires (0.95 etp) sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe suite à une fin de contrat
- 1 poste d'Agent de petite enfance sur le grade d'Agent social principal de 2^{ème} classe suite à mutation
- 1 poste d'Agent de petite enfance sur le grade d'Agent social suite à demande de disponibilité
- 2 postes d'Atsem à temps complet sur le grade d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles suite à départ en retraite
- 1 poste d'Atsem à temps complet sur le grade d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles suite à une fin de de contrat
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet sur le grade d'Auxiliaire de puériculture de classe normale suite à une fin de contrat
- 2 postes d'Assistants maternelles suite à démission
- 1 poste de Référent FABLAB à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation suite à une fin de contrat
- 1 poste de Référent périscolaire à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation suite à demande de disponibilité
- 1 poste de Référent périscolaire à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation suite à transformation du grade initial d'Agent de maîtrise suite à mobilité interne sur le poste de Responsable entretien

- 1 poste d'Animateur à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation suite à démission
- 1 poste d'Animateur à temps non complet 18 heures hebdomadaires (0.5143 etp) sur le grade d'Adjoint territorial d'animation suite à une fin de contrat

I. B) **De prendre (12.375 etp)** en compte les recrutements réalisés sur des postes libérés par des départs lors des précédents tableaux des effectifs sur les grades suivants :

- 1 poste de Directeur à l'Éducation à temps complet sur le grade d'Attaché principal par transformation du grade initial d'Attaché
- 1 poste de Chargé de mission NPNRU et ACV temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial par transformation du grade initial d'Attaché
- 1 poste d'Agent d'entretien de la voirie à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial par transformation du grade initial d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 2 postes de Jardinier à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial
- 1 poste de professeur de musique à temps non complet 7 heures 30 hebdomadaires (0.375 etp) sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe suite à une fin de contrat
- 1 poste d'Agent de petite enfance à temps complet sur le grade d'Agent social principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'ATSEM à temps complet sur le grade d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles par transformation du grade initial d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 poste d'ATSEM à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe par transformation du grade initial d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- 2 postes d'ATSEM à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation par transformation du grade initial d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- 1 poste d'ATSEM à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation par transformation du grade initial d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

II. A) **De transformer** au titre des changements de filière liés à une mobilité interne ou à reclassement pour inaptitude physique ou à l'adéquation des missions et du grade, juridiquement la transformation n'existant pas, celle-ci se traduit par une suppression et création de l'emploi,

Aussi il convient **de créer (3 etp)** sur le grade suivant :

- 1 poste de Responsable service insertion sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM sur le grade d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- 1 poste d'Animateur jeunesse sur le grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe

Et de **supprimer (3 etp)**

- 1 poste de Responsable service insertion sur le grade d'Animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM sur le grade d'Agent social de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Animateur jeunesse sur le grade initial d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe pourvu par mobilité interne suite à reclassement

II. B) **D'actualiser** les postes créés suite à un ajustement du besoin et **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Suite à un ajustement du besoin et notamment au regard de la réorganisation du service des sports, il convient de transformer le poste à temps complet d'éducateur sportif libéré suite mobilité interne sur le poste de jardinier au grade initial d'Adjoint technique territorial en Éducateur des APS à temps non complet à 17 heures hebdomadaires.

Juridiquement la transformation n'existant pas, celle-ci se traduit par une suppression et création de l'emploi,

Aussi, il convient **de supprimer (1 etp)** :

- 1 poste d'Éducateur sportif à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial

Et **de créer (0,4857 etp)** :

- 1 poste d'Éducateur sportif à temps non complet 17 heures hebdomadaires (0.4857 etp) sur le grade d'Éducateur des APS

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

II. B) **De prendre (0,4857 etp)** en compte le recrutement réalisé sur le poste créé suite à l'ajustement du besoin sur les grades suivants :

- 1 poste d'Éducateur sportif à temps non complet 17 heures hebdomadaires (0.4857 etp) sur le grade d'Éducateur des APS

III. A) **De créer (17 etp)** au titre du tableau d'avancement de grade et de la liste d'aptitude au titre de promotion interne établis pour l'année 2024 les grades suivants :

- 1 poste d'Attaché principal
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'Agent de maîtrise (promotion interne)
- 8 postes d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'Adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Agent social principal de 2^{ème} classe

III. B) **De supprimer (17 etp)** au titre du tableau d'avancement de grade et de la liste d'aptitude au titre de promotion interne établis pour l'année 2024 les grades d'origine suivants :

- 1 poste d'Attaché
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
- 3 postes d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
- 8 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
- 1 poste d'Adjoint technique territorial
- 2 postes d'Adjoint territorial d'animation à temps complet
- 1 poste d'Agent social

IV. A) **De créer (1 etp)** suite à concours sur le grade suivant :

- 1 création de poste d'Éducateur de jeunes enfants à temps complet sur le grade d'Éducateur de jeunes enfants

Le tableau des emplois annexé est remis à jour pour tenir compte de ces modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour et 9 abstentions (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. DUPRAT, M. BOUTRY, M. PEULVAST, M. MAILLARD, M. SAHED)

- **D'autoriser** la modification du tableau des effectifs en tenant compte des éléments ci-dessus exposés, et ce au 7 octobre 2024.

- **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mise à jour du tableau des effectifs au 07 octobre 2024

Date de transmission de l'acte : 15/10/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/10/2024

Numéro de l'acte : delib-57-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20241007-delib-57-2024-DE

Date de décision : 07/10/2024

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.